

Le président: Il y a une autre chose que j'aimerais vous demander. Quelque temps avant la comparution des médecins, nous avons reçu un groupe de Montréal qui s'appelle «The Store Front Group». Vous savez ce que c'est?

Dr Parlee: Oui.

Le président: Il s'agit de jeunes médecins, d'étudiants en médecine, tout juste diplômés ou à la veille de l'être, qui dispensent des services médicaux aux pauvres. La rencontre de ce groupe n'était pas prévue au calendrier, c'est arrivé par hasard. Il m'a semblé que l'Association médicale approuve entièrement leur activité.

Dr Parlee: Il s'agit du groupe qui œuvre à Pointe-Claire, n'est-ce pas?

Le président: C'est exact. Qu'en pensez-vous?

Une voix: C'est à Pointe-Saint-Charles.

Le président: Oui. Que pensez-vous de l'idée de se rendre sur place pour soigner les pauvres et les nécessiteux? C'est ce qu'ils font, en fait.

Dr Parlee: C'est une excellente initiative, lorsqu'on peut le faire, mais nous-mêmes, nous ne disposons pas des ressources voulues pour la mettre en pratique.

Le président: En êtes-vous sûr, docteur? Saint-Jean est une petite ville; or, depuis deux jours, on nous a maintes fois répété que la pauvreté y est bien localisée; elle est donc plus facile à déceler qu'à d'autres endroits. Un groupe ne pourrait-il pas y œuvrer, à la manière du Store Front Group, et avec plus de facilité que dans d'autres villes?

Dr Parlee: Nous avons déjà agi en ce sens, jusqu'à un certain point, en établissant des dispensaires un peu partout dans la ville. Il y en a un à Saint-Jean-Ouest, un autre dans le quartier nord. Tous deux comptent toujours de quatre à six médecins attachés chacun à un service particulier. Un troisième dispensaire s'est ouvert à Saint-Jean-Est. Il s'agit de médecins ayant leur propre cabinet, bien entendu, mais ils acceptent de traiter tous les malades, indigents ou non. Ils ne font pas de visites, toutefois, au domicile des malades soignés au dispensaire.

Le président: Non?

Dr Parlee: Ces médecins habitent aux quatre coins de la ville.

Le président: Comment les médecins sont-ils rémunérés à l'égard des malades indigents?

Dr Parlee: Selon l'accord conclu avec le gouvernement, le médecin accepte une réduction de 30 p. 100 de ses honoraires. Il lui est versé 70 p. 100 des honoraires établis dans le barème des frais médicaux.

Le président: Souhaitez-vous obtenir le plein montant, sinon 90 p. 100 de vos honoraires?

Dr Parlee: Enfin, nous préférierions un pourcentage plus élevé.

Le président: Y aurait-il d'autres questions?

La sénatrice Fergusson: Docteur Parlee, je partage, certes, votre avis quant à l'effet bénéfique d'un meilleur logement sur le comportement d'une personne, car j'en ai eu tout récemment un exemple sous les yeux. Un logis convenable influe sur la personnalité de ses occupants. N'avez-vous pas affirmé, à un moment donné, que le gouvernement devrait probablement intensifier la construction de logements publics?

Dr Parlee: Oui.

La sénatrice Fergusson: Vous avez probablement raison, mais nous en avons vu un grand nombre ici et là au Canada. Il y a toutefois une chose, entre autres, dont se plaignent fréquemment les occupants de ces maisons, même s'ils y sont bien logés, c'est d'être l'objet d'un certain mépris, à cause de leur situation. Si les logements publics, en dépit de leur confort matériel, occasionnent de la gêne, de l'embarras à leurs habitants, c'est dire qu'ils confèrent à la pauvreté un autre visage, en l'absence même de soucis financiers.

Y aurait-il moyen, selon vous, de faire en sorte que les logements publics ne soient entachés d'aucun mauvais renom? Des enfants même nous ont dit qu'à l'école, les autres élèves se moquaient d'eux et les toisaient de haut, sous prétexte qu'ils ne vivaient pas, eux, dans des logements publics.

Dr Parlee: Je l'ignore, vraiment. On devrait exiger des occupants de ces logis, un loyer proportionnel à leurs moyens financiers.

La sénatrice Fergusson: Justement, on leur fait souvent sentir qu'ils bénéficient d'une aide des pouvoirs publics, que c'est un dés-honneur. Nous avons constaté le même état de choses à d'autres endroits où se trouvent des logements publics.

Dr Parlee: Si on les désignait autrement, cela améliorerait-il les choses? Je l'ignore. On les appelait jadis les maisons des pauvres. Mon père m'en a parlé bien souvent. Je me souviens d'un grand ensemble que l'on a